

GECO avril 2015	Maitre Restaurateur	Fait Maison	Artisan Cuisinier
Définition	Valorise l' ensemble d'un établissement	Reconnait un plat réalisé à partir de produits crus cuisinés sur place . Gage de transparence pour le consommateur sur l'authenticité de la cuisine réalisée par les restaurateurs.	Reconnaissance d'un métier , d'un savoir faire. Inscription au répertoire des métiers et possibilité d'utiliser le terme d'artisan .
Réglementation	Décret n° 2015-348 du 26 mars 2015 - Arrêté du 14 septembre 2007	Décret n° 2014-797 du 11 juillet 2004	Amendement Loi Macron adopté par le sénat le 18 mars 2015
Attribution	Audit par un organisme certificateur accrédité reconnu dans le décret. Un cahier des charges définit les exigences par arrêté du 14 septembre 2007 (en cours de révision)	Un logo affichable sur les plats respectant les modalités définies dans le décret	Cahier des charges devant être défini par l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers et d'Artisanat.
Exigences	Le titre porté sur 4 thèmes: <u>A-Produits de la table :</u> -Cuisine faite sur place -Liens avec le décret "Fait Maison".Article D 121-13-1 -Ne pas recourir à des plats préparés. -Travailler avec de produits majoritairement frais. -Privilégier l'achat en circuit court. <u>B-Relation clients</u> <u>C-Aménagements intérieurs</u> <u>D-Equipements extérieurs.</u> <u>E- Hygiène, sécurité, propreté:</u> Outils de production à l'hygiène irréprochable. ..	<u>Décret en cours de révision:</u> Un produit brut est un produit alimentaire cru ne contenant , notamment à l'occasion de son conditionnement ou du procédé utilisé pour sa conservation, aucun assemblage avec d'autre produit alimentaire excepté le sel. Une liste d'exemptions de la définition: les produits que le restaurateur ne s'attend pas à voir confectionnés sur place.	<u>Principales conditions :</u> -Ne pas avoir plus de 10 employés -Avoir un diplôme mini: CAP,BEP,CQP cuisinier. -Titulaire du permis de former. -Une cuisine élaborée à partir de produits bruts transformés sur place.
Avantages - visibilité	Crédit d'impôt accordé pour moderniser le restaurant dans la limite de 30 000€	Un logo affichable sur les plats respectant les modalités définies dans le décret	
Nombre de professionnels concernés	3000 (avril 2015)	Moins de 4% (avril 2015)	Pas encore en applicaiton